

Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ORDRE DU JOUR de la rencontre du 18 février 2014

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 10 décembre 2013;
4. Aides technologiques : présentation d'un guide à l'intention des parents;
5. Retour sur la politique « P-49-SE » et recommandations du comité (chaque membre doit avoir en sa possession le document);
6. Questions diverses;
 - 6.1 _____
 - 6.2 _____
7. Informations diverses;
8. Courrier;
9. Frais de déplacement et de gardiennage;
10. Date de la prochaine rencontre : 15 avril 2014;
11. Levée de l'assemblée.